ADAPEI 35

Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine

Association Loi du 1er juillet 1901
Siège social : Rue Kerautret Botmel – CS 74428 – 35 044 RENNES CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Estimations comptables

  Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes A3 et A4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

  La note A1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rennes, le 22 juin 2015

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Ludovic Sevestre

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

ACTIF	2014			2013
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	99	33	0
Autres Immobilisations incorporelles	451	351	100	143
Immobilisations Incorporelles en cours	176	158	18	5
Avances et acomptes	3	0	3	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 394	675	5 719	5 532
Constructions	79 636	36 238	43 398	43 625
Installations techniques, matériel et outillage	8 411	6 677	1 734	1 668
Autres Immobilisations Corporelles	12 806	10 407	2 399	2 448
Immobilisations Corporelles en cours	422	0	422	103
Avances et acomptes	63	0	63	1 599
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	34	0	34	34
Autres titres immobilisés	449	0	449	395
Prêts	39	0	39	29
Autres Immobilisations financières	1 142	0	1 142	1 110
TOTAL I	**110 158**	**54 605**	**55 553**	**56 691**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	148	0	148	169
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	117	0	117	136
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	109	0	109	6
Créances (1)				
Usagers et comptes rattachés	7 159	1 368	5 791	5 876
Autres créances	1 224	0	1 224	641
Valeurs mobilières de placement	8 229	0	8 229	6 654
Disponibilités	5 921	0	5 921	5 926
Charges constatées d'avance	270	0	270	301
TOTAL II	**23 177**	**1 368**	**21 809**	**19 709**
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III			**0**	**0**
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV			0	0
Ecart de conversion (actif) TOTAL V			0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**133 335**	**55 973**	**77 362**	**76 400**

(1) Dont à moins d'un an :

Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PASSIF	2014	2013
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 965	9 957
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	14 873	14 539
Report à nouveau	-2 894	-4 131
Résultat de l'exercice	1 002	871
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports	256	256
- Legs et donations	157	136
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 467	1 554
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 263	3 502
Provisions réglementées	2 457	2 517
Droit des propriétaires	0	0
TOTAL I	**30 546**	**29 201**
Provisions pour Risques	107	869
Provisions pour Charges	563	571
TOTAL II	**670**	**1 440**
Fonds dédiés		
sur subventions de fonctionnement	5 817	5 306
sur autres ressources	62	55
TOTAL III	**5 879**	**5 361**
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 939	28 431
Emprunts et dettes financières divers	32	34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14	16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 926	2 322
Dettes sociales et fiscales	8 829	8 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	572	216
Autres dettes	923	750
Produits constatés d'avance	32	59
TOTAL IV	**40 267**	**40 398**
Ecart de conversion (passif) TOTAL V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**77 362**	**76 400**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

CHARGES	2014	2013
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	3	2
variation de stock	0	1
Achats de matières premières et fournitures	1 008	1 132
variation de stock	22	-14
Achats d'autres approvisionnements	296	267
variation de stock	0	0
Achats non stockés de matières et fournitures	4 340	4 492
Sous-traitance	0	0
Services extérieurs et autres	11 882	10 262
Impôts, taxes et versements assimilés	4 318	3 991
Charges de personnel		
- salaires et traitements	31 810	30 337
- charges sociales	13 630	13 005
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements des immobilisations:	4 345	4 123
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	23	77
- pour risques et charges d'exploitation	118	375
Autres charges	77	40
TOTAL I	**71 872**	**68 090**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	1 162	1 216
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement	0	0
TOTAL II	**1 162**	**1 216**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	24	84
Sur opérations en capital	143	180
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9	459
TOTAL III	**176**	**723**
Impôts sur les sociétés TOTAL IV	**17**	**32**
Engagements à réaliser sur ressources affectées TOTAL V	**855**	**684**
Reprise de résultat N-2		
TOTAL DES CHARGES	**74 082**	**70 745**
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	1 002	871
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**75 084**	**71 616**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

ADAPEI 35
17 rue Kerautret Botmel
CS 74428
35044 - RENNES CEDEX

Montants en K€

PRODUITS	2014	2013
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue		
- prestations de services	3 642	3 675
- divers	4 446	4 528
Production stockée ou déstockage de production	-18	7
Production immobilisée	10	7
Dotations et produits de tarification	64 621	61 465
Subventions d'exploitations et participations	102	67
Reprises sur amortissements et provisions	208	630
Transferts de charges	52	23
Autres produits	56	40
TOTAL I	**73 119**	**70 442**
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	1	1
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	161	193
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Diffèrences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	**162**	**194**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	243	55
Sur opérations en capital	423	620
Reprises sur provisions réglementées et transferts de charges	861	89
TOTAL III	**1 527**	**764**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs TOTAL IV	**276**	**216**
Reprise résultat N-2		
TOTAL DES PRODUITS	**75 084**	**71 616**
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**75 084**	**71 616**

Adapei
Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2014

Siège social
17, rue Kerautret Botmel
CS 74428 – 35044 Rennes cedex
Tél. : 02 99 22 77 10 - Fax : 02 99 22 77 19
siege@adapei35.asso.fr www.adapei35.com

Association Loi 1901
Membre de l'Unapei reconnue d'utilité publique

A - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions du règlement N° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

A-2 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

A-3 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

A-4 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ESAT conclu avec la DDASS, une enveloppe (versée entre 2008 et 2012) de 974 K€ a été accordée en vue d'apurer les déficits antérieurs. L'Association a pris la décision d'affecter cette subvention au financement de travaux dans les ESAT, elle a donc été constatée également en fonds dédiés. En 2012, ces fonds ont été affectés à l'extension de l'ESAT d'Apigné à St Jacques de la Lande. Ils font depuis 2013 l'objet d'une reprise au fil des amortissements correspondants.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer les indemnités de départ en retraite.

B - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

B-1 : Evolution des Etablissements et Services

- Un arrêté du 1er décembre 2014 est venu modifier l'agrément des 6 ESAT en portant leur capacité de 664 à 693 places à compter du 1er décembre 2014.

- La reprise de la gestion du foyer de vie « Les 4 Pavillons », comportant 43 places d'internat et 10 places d'accueil de jour, à compter du 1er janvier 2014 suite au transfert du Centre Hospitalier de Saint Malo à l'Adapei Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine.

B-2 : Convention avec le Conseil Général

Au cours de l'exercice 2003, l'association avait conclu avec le Président du Conseil Général une convention fixant de nouvelles règles quant aux budgets alloués à l'association pour les établissements et services de l'association relevant de la compétence du Conseil Général et sur les modalités de traitement des comptes administratifs de ces établissements.

La signature de cette convention avait pour effet de regrouper des établissements et services sous un même centre de ressources, de sorte que les services rattachés à ce centre de ressources se trouvent rattachés aux règles d'affectation des résultats : c'est ainsi que les SAVS qui étaient en gestion libre deviennent à compter de l'exercice 2003 rattachés à un centre de ressources qui est en gestion contrôlée devenant ainsi eux-mêmes en gestion contrôlée avec leurs résultats soumis à décision des autorités de contrôle et de financement.

Depuis 2005, cette convention se poursuit avec une absence de reprise des résultats.

Les résultats des centres d'habitat sont comptabilisés en gestion libre hormis pour les établissements et services ouverts depuis moins de 2 ans pour lesquels une reprise de résultat perdure.

B-3 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens des ESAT

Le CPOM ESAT a fixé le montant de la dotation globale de financement versée pour les années 2008 à 2012. Au 31 décembre 2012, il a été constaté le résultat cumulé à l'issue des 5 années du CPOM, soit un déficit de 10.882 €.

Dans l'attente de la conclusion d'un CPOM tripartite (ARS, Conseil Général, Adapei) couvrant l'ensemble des établissements et services, 3 avenants au CPOM ESAT signé le 19 décembre 2008 ont été conclus pour le prolonger aux mêmes conditions sur les exercices 2013 et 2014.

Le CPOM tripartite a été signé le 3 décembre 2014 et porte sur les exercices 2015 à 2019.

B-4 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.

L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-5 : Résultats de l'exercice

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci-après :

En Gestion libre

Résultats en Gestion libre		
Vie Associative	1 005 618 €	EXCEDENT
Siège et Services Communs	47 458 €	EXCEDENT
Centres d'habitat (Ouverture > 2 ans)	240 412 €	EXCEDENT
ESAT BPAS	6 037 €	EXCEDENT
ESAT Production	180 387 €	EXCEDENT
Sections Annexes d'ESAT	52 995 €	EXCEDENT
Différence sur réalisation d'actifs	4 279 €	*(1)*
Dotation aux amortissements - nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composants	-6 288 €	*(1)*
Dotation aux provisions sur immobilisations en cours	-158 045 €	*(1)*
Régularisation opération inter-établissements	-33 235 €	*(1)*
Total résultats en gestion libre	**1 339 618 €**	**EXCEDENT**

(1) Ces montants correspondent aux écritures des retraitements entre les comptes des établissements et les comptes de l'Association.

En Gestion contrôlée

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour approbation des comptes administratifs.

Ces résultats sont soumis à autorisation avant leur reprise selon les dispositions du décret 2003-10-10 (dispositions reprises dans le code de l'action sociale et des familles).

Les résultats des structures d'hébergement relevant de la compétence du Conseil Général sont en Gestion libre hormis pour les établissements ayant moins de 2 années d'existence (cf B2).

Résultats en Gestion contrôlée		
IME - SESSAD	-209 821 €	DEFICIT
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	-127 987 €	DEFICIT
Total résultats en gestion contrôlée (B)	**-337 808 €**	**DEFICIT**

SOIT UN RESULTAT GLOBAL EXCEDENTAIRE de 1 001 810 €

C - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

C-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2014 :

Créances auprès des caisses d'assurance maladie	382 K€
Factures à établir	40 K€
Produits divers à recevoir	354 K€
Intérêts courus	54 K€
Total	**832 K€**

C-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2014 :

Intérêts courus sur emprunts	393 K€
Congés payés	2 574 K€
Charges sociales sur congés payés	1 415 K€
Provision CET	160 K€
Provision salaires dus	75 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	42 K€
Factures non parvenues	295 K€
Charges diverses	94 K€
Organismes sociaux	85 K€
Etat – autres charges à payer	80 K€
Total	**5 213 K€**

C-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	561	257	56	762
Immobilisations corporelles	105 711	2 919	898	107 732
Immobilisations financières	1 568	101	5	1 664
Total immobilisations	**107 840**	**3 277**	**959**	**110 158**

Les acquisitions de l'exercice 2014 relèvent essentiellement du renouvellement des immobilisations hormis la reprise du bâtiment du foyer de vie « Les 4 Pavillons » à Saint Malo pour 0.6 M€ dans le cadre du transfert de gestion de cet établissement.

C-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2013	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2014
Amort. Immobilisations incorpor.	414	92	56	450
Amort. immobilisations corporelles	50 722	4 104	829	53 997
Dépréciation immos financières	-	-	-	-
Total amortissements	**51 136**	**4 196**	**885**	**54 447**

C-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	39	37	2
Autres créances	1 141	-	1 141
Total des créances de l'actif immobilisé	**1 181**	**37**	**1 144**
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	7 159	5 951	1 208
Autres créances	1 224	1 224	-
Total des créances de l'actif circulant	**8 383**	**7 175**	**1 208**
TOTAL DES CREANCES	**9 564**	**7 212**	**2 352**

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 939	1 835	5 561	19 543
Emprunt et dettes diverses	32	2	-	30
Total des dettes financières	**26 971**	**1 837**	**5 561**	**19 573**
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14	14	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 926	2 926	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 829	8 829	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	572	572	-	-
Autres dettes	923	923	-	-
Total des autres dettes	**13 264**	**13 264**	**-**	**-**
TOTAL DES DETTES	**40 235**	**15 101**	**5 561**	**19 573**

C-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

- SICAV monétaires : 924 K€
- FCP : 2 075 K€
- BMTN : 2 520 K€
- DAT : 2 710 K€
- **TOTAL : 8 229 K€**

C-7 : Tableau de passage des fonds propres

(montants en K€)	2013	Augment°	Diminut°	2014
Fonds Propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 957	8	-	9 965
Ecarts de réévaluation	-			-
Réserves	14 539	334	-	14 873
Report à nouveau	- 4 130	1 236	-	- 2 894
Résultat de l'exercice	870	1 002	870	1 002
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	255	-	-	255
- Legs et donations	137	20	-	157
- Résultat sous contrôle de tiers financeur	-	-	-	-
- Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur	1 554	82	169	1 467
Ecarts de réévaluation	-			-
Subventions d'investisst sur biens non renouvelables	3 502	61	300	3 263
Provisions réglementées	2 517	-	60	2 457
Droit des propriétaires	-	-	-	-
TOTAL	**29 201**	**2 743**	**1 399**	**30 545**

De façon détaillée, le tableau de passage des reports à nouveau se présente comme suit :

(montants en K€)	Gestion libre	Gestion contrôlée	Total
Report à nouveau 31/12/2013	- 4 130	1 554	- **2 576**
Affectation du résultat 2013 (1)	465	82	**547**
Reprise en gestion FV Les 4 Pavillons	503		**503**
Reclassements résultats 2012 des IME et MAS	236	- 137	**99**
Reprise résultats centres d'habitat sur 2014	32	- 32	-
Report à nouveau 31/12/2014	- **2 894**	**1 467**	- **1 427**

(1) Détail de l'affectation du résultat 2013 :	*870*
Report à nouveau	*547*
Excédents affectés à l'investissement	*323*
Excédents affectés à la couverture du BFR	-
	870

C-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2 013	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 014
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	100	91	88	-	103
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	552	25	20	-	557
Autres prov. pour risques divers	770	-	766	-	4
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	2	-	-	-	2
autres prov. pour charges	17	1	15	-	3
Total des provisions pour risques et charges	**1 441**	**117**	**889**	**-**	**669**
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	13	158	13	-	158
Prov. Pour dépréciation des stocks	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 417	23	72	-	1 368
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	**1 430**	**181**	**85**	**-**	**1 526**

C-9 : Tableau des fonds dédiés

Montants en K€	2 013	Dotations	Reprises	Reclas-sements	2 014
Fonds dédiés	5 361	855	276	61	5 879

D - ENGAGEMENTS HORS BILAN

D-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2014 de 26 551 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par hypothèque s'élève à 25 600 K€.

D-2 : Crédit bail

Loyers restant à payer au 31 décembre 2014 : 4 K€ TTC

D-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2014, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

D-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

6 074 K€

Ce montant est partiellement couvert par des fonds dédiés à hauteur de : **546 K€**

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 57 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

D- 5 : Legs CHANEL

Le 23 Avril 2003, l'association a reçu et accepté un legs de Madame CHANEL consistant en une maison à St BRIAC, à charge pour l'association d'y accueillir son fils, Jean-Yves, sa vie durant.

Les diverses études effectuées pour l'utilisation de cette maison comme lieu d'accueil pour personnes handicapées, dont le fils de la légataire, n'ont pu aboutir ni en 2003, du fait que les locaux n'étaient pas disponibles, ni en 2004 du fait de l'impossibilité d'organiser un fonctionnement de cette unité.

En 2005, M. Jean Yves CHANEL est décédé.

En 2006, l'association attendait la mise en œuvre des dispositions testamentaires comportant un legs de residuo. Dans le cadre de ce legs de residuo figurait également une maison d'habitation sise à VERNOUILLET.

En 2007, la maison de St BRIAC a été vendue pour un montant de 680 K€ ainsi que du mobilier et un véhicule pour un total de 18 K€.

Des loyers ont également été perçus pour la maison de VERNOUILLET à hauteur de 12 K€ en 2007, 15 K€ annuels de 2008 à 2010, 9 K€ en 2011 et 2 K€ en 2012.

Le total des produits cumulés depuis 2007 s'élève à 766 K€.

En 2007, les ayants-droits ont assigné l'association en justice pour contester ce legs. Le 2 juillet 2014, le Tribunal de Grande Instance de St MALO a débouté les ayants-droits qui n'ont pas fait appel rendant ainsi ce jugement définitif. La provision pour risque constituée d'un montant de 766 K€ a donc été entièrement reprise au 31 décembre 2014.

D-6 : Droits individuels à formation

Au 31/12/2014, les droits acquis au titre du DIF s'élèvent à **100 905** heures.

D-7 : Instruments financiers

L'Association couvre partiellement ses emprunts à taux variable par l'intermédiaire de contrat de swaps signés au cours de l'exercice 2008 pour un nominal total de 10 M€.

Les effets de ces contrats d'une durée de 10 ans ont débuté en 2009. Les charges financières inscrites à ce titre dans les comptes 2014 s'élèvent à 266 K€.

E - AUTRES INFORMATIONS

E-1 : Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires de l'activité des bénévoles, ainsi que celle des membres :

- du conseil d'administration,
- des conseils de section

a donné lieu à une valorisation telle que mentionnée dans le tableau ci dessous :

PRODUITS	
Bénévolat	41 879 €
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	**41 879 €**
CHARGES	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Personnel bénévole	41 879 €
TOTAL	**41 879 €**

E-2 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2014, il n'existe pas de plus value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

E-3 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1141 en contrat à durée indéterminée représentant 1042.52 Equivalent Temps Plein

F - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.